

43 Avenue d'Italie 80090 AMIENS www.sommenumerique.fr Tél. 03 22 22 27 27 courrier@sommenumerique.fr

20251013_DL_15

OBJET: Modification de l'intitulé du poste de Conseiller numérique pour mise en adéquation avec l'évolution des missions de l'agent

Date de convocation : 03 octobre 2025

Date de séance : 13 octobre 2025

Date d'affichage : 07 novembre 2025

Membres en exercice: 46

Membres présents : 18

Membres votants: 30

Séance en présentiel et visioconférence, conformément à la loi

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025

ID: 080-258004365-20251105-DL04_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents: Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUMONT, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur MASSET, Monsieur GILLET, Madame LEMAIRE, Madame MAILLE-BARBARE, Madame DELETRE, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur WALIGORA, Madame LHOMME, Monsieur FAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs:

Monsieur GORRIEZ donne pouvoir à Monsieur MASSET
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur GEST donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Monsieur MAROTTE donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Madame LHOMME
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur THUEUX
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GILLET
Monsieur DEMARCY donne pouvoir à Madame DELETRE

Dans le cadre de l'organisation interne de l'établissement, les missions exercées par les agents peuvent évoluer afin de répondre aux besoins du service, aux transformations des politiques publiques, aux outils numériques et aux exigences réglementaires.

L'agent occupant le poste de Conseiller numérique, exerce des missions qui ont évolué de manière significative.

Ces évolutions rendent nécessaire une mise en cohérence de l'intitulé du poste avec la réalité des fonctions exercées, telle que décrite dans la fiche de poste mise à jour.

Il est donc proposé de modifier l'intitulé du poste de Conseiller numérique en Médiateur numérique dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'organigramme de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025

ID: 080-258004365-20251105-DL04_21-DE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à l'organisation des services et à la gestion des emplois publics ;
- Vu la délibération n° 10 du 07 juin 2021 créant le poste initialement intitulé Conseiller Numérique ;
- Vu la fiche de poste mise à jour ;
- Vu l'avis favorable du comité social territorial du 09/09/2025

DECIDE

ARTICLE1: Le poste actuellement intitulé Conseiller Numérique, est renommé en Médiateur Numérique afin de refléter les missions effectivement exercées par l'agent.

ARTICLE 2 : La fiche de poste correspondante est modifiée en conséquence.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération et des formalités afférentes.